



V6/315

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22088182

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12-07-2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JOURNAI

N° d'entreprise : 0666 666 350

Nom

(en entier) : CAROLO RECYCLING

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : 7600 Péruwelz, Rue de l'Europe 6

Objet de l'acte : Renominations des administrateurs (délégués)

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 27/05/2022, que l'assemblée a décidé de renommer des personnes morales suivantes comme administrateur pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027:

- La SA GSD INVESTS, ayant son siège à 7700 Mouscron, Boulevard du Textile 11, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0448.574.817, toujours représentée par son représentant permanent, monsieur Pierre Stadsbader, domicilié à 8511 Kortrijk (Aalbeke), Lampestraat 94;

- La SRL MISTA, ayant son siège à 8510 Kortrijk (Rollegem), Groene Dreef 20, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0822.720.148, toujours représentée par son représentant permanent, madame Michèle Stadsbader, domiciliée à 8510 Kortrijk (Rollegem), Groene Dreef 20.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 27/05/2022, que la réunion a décidé de renommer comme administrateur-délégué des personnes morales suivantes, à partir du 27/05/2022:

- La SA GSD INVESTS, prénommée, toujours représentée par son représentant permanent, monsieur Pierre Stadsbader, aussie prénommé;

- La SRL MISTA, prénommée, toujours représentée par son représentant permanent, madame Michèle Stadsbader, aussi prénommée.

Les administrateurs-délégués peuvent exercer leurs pouvoirs comme administrateur-délégué individuellement.

Représentation externe (article 17 status):

"Sans préjudice aux délégations conférées en vertu de l'article 15, la société est valablement représentée dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice, par un administrateur-délégué."

Ainsi fait à Péruwelz, le 27/05/2022.

Signé:

La SA GSD INVESTS, représentée par son représentant permanent, monsieur Pierre Stadsbader
Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2022 - Annexes du Moniteur belge